



FETE DE LA MUSIQUE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Règlement du concours-photos « 40 ans de la fête de la musique »

OBJECTIFS

La ville de L'Isle sur la Sorgue organise un concours photos intitulé : "40 ans de la fête de la musique". Celui-ci se déroule du Mardi 21 juin au vendredi 24 juin 2022 inclus. Il s'adresse aux personnes âgées de 8 à 99 ans passionnées de photos qui souhaitent faire partager leur vision de la fête de la musique à L'Isle sur la Sorgue. Ce concours, sans droit d'inscription et sans obligation d'achat, est réservé aux photographes amateurs, qu'ils soient L'Islois ou non.

GENERALITES

Organisateur :

Mairie de L'Isle sur la Sorgue : Direction Culture et Vie Locale/ Club photo l'Isle aux images

Lieu et horaires du concours :

- Mardi 21 juin de 8h à 0h : Prises de vues lors de la fête de la musique à L'Isle sur la Sorgue.
- Du mercredi 22 au vendredi 24 juin : Envoi des photos par mail (culture@islesurlasorgue.fr) ou sur Instagram en taguant la photo avec le #zicalisle22
- A partir du 25 juin (date à déterminer): Réunion du jury
- A partir du 25 juin (date à déterminer): Remise des prix

Composition du jury :

- Représentants de la commune : élues à la culture, jeunesse
- Membres des services municipaux : Culture, communication.
- Membres du Club Photo « L'Isle aux images »

Candidature :

- L'inscription est gratuite
- Pour participer : faire parvenir sa photo par mail à culture@islesurlasorgue.fr avec l'intitulé « 40ans de la fête de la musique » entre le 21 et le 24 juin 2022 avec vos coordonnées téléphoniques ou sur Instagram en taguant la photo avec le #zicalisle22

Droit à l'image :

Chaque participant déclare être l'auteur de(s) la photo(s) transmise(s) dans le cadre du présent concours. Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux ou objets privés, etc), en cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée

Informations nominatives :

En application du règlement général sur la protection des données les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Modalité du concours :

Les photos devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- Photos obligatoirement réalisées à L'Isle sur la Sorgue le 21 juin 2022.
- Photos numériques uniquement, JPEG maxi 10Mo
- Photos couleurs ou noir et blanc
- Photos obligatoirement légendées, indiquant la date et le lieu de la prise de vue.
- Trois photos sont autorisées par participant (une seule photo primée par personne)
- Catégorie unique « la plus belle photo »

Catégories :

- Catégorie unique de 8 à 99 ans

Critères d'évaluation :

La notation de chaque candidat se fera sur la base des critères suivants :

La pertinence, la créativité, le caractère innovant de la prise de vue, le cadrage, le traitement de la lumière et l'esthétisme des photos.

RESULTATS :

Désignation du vainqueur :

Le jury délibère sur la base de la grille d'évaluation. La décision du jury est sans appel.

Candidat vainqueur :

Le prix : Cadeaux ville et catalogues Campredon

Deuxième et troisième prix :

Cadeaux ville

Remise des prix :

La remise du prix se déroulera à partir du 25 juin (date à déterminer).

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.